

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
COMMUNE DE CHARCENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Date de la convocation :

14/10/2022

Date d'affichage :

21/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel RENEVIER, Maire

Présents : RENEVIER Michel, VIROT Jean-Pierre, MILLERET Mathieu, DA COSTA Stéphane, DEQUINCEY Gérard, MILLERET Emmanuelle, PUTTNER Stéphanie

Absents : GEORGLER Géraldine, GUILLAUME Pierre-Marie, PETER Alexia

Procurations : GEORGLER Géraldine donne procuration à RENEVIER Michel, GUILLAUME Pierre-Marie donne procuration à PUTTNER Stéphanie

Mme MILLERET Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance

N°7 – Tarif des concessions - cimetière

Le Maire rappelle le contenu de la délibération du 11 Septembre 2015 concernant le tarif des concessions du cimetière, à savoir :

Il avait été décidé de fixer un tarif unique pour les concessions :

- Emplacement 2.30 x 1.30 200.00 €
 - Emplacement 1.00 x 1.00 200.00 € (emplacement pour dépôt d'urne au sol)

Il avait également décidé de fixer la durée des concessions à 30 ans.

Exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- FIXE les tarifs comme suit :
 - Emplacement 2.30 x 1.30 200.00 €
 - Emplacement 1.00 x 1.00 150.00 € (emplacement pour dépôt d'urne au sol)
 - MAINTIENT la durée des concessions à 30 ans.
 - AUTORISE le maire à encaisser les recettes à l'encontre des concessionnaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus mentionnés

Le Maire.

